

Direction Pôle Projet et Réalisations

Service Planification Urbaine

**NOTE RELATIVE A L'AJOUT DES COURRIERS DES AVIS DES
PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
DANS LA CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A
L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Suite à un problème technique lié au fonctionnement de distribution des courriers internes aux services administratifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des avis des Personnes Publiques Associées n'ont pu être versés et imprimés dans le rapport relatif au « dossier d'enquête ».

Ces avis sont bien arrivés durant la période légale des 3 mois de consultation des Personnes Publiques Associées.

Il s'agit des courriers :

- D'avis de la Chambre d'Agriculture du Var en date du 11 août 2022 ;
- D'avis du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc en date du 1 septembre 2022 ;
- D'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte-D'azur en date du 7 septembre 2022.

Le courrier du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 9 septembre 2022 ne comportait par les annexes qui l'accompagne.

L'ensemble de ces éléments est ajouté aux dossiers papier consultables au sein des 13 lieux d'enquête publique, ainsi que sur le registre dématérialisé de l'enquête.

*L'ensemble des documents compte 208 pages
Aubagne le 19.09.2022*

DUMARTIN Bernard
Commissaire Enquêteur
Tribunal Administratif Marseille